

Cette formation vous intéresse ?

## 4 organismes régionaux répondent à votre demande

### **IRTS de Franche-Comté**

marjorie.bichet@irtsfc.fr  
Tél : 03 81 41 61 37  
Fax : 03 81 41 61 39  
Contact : Marjorie BICHET

Responsable de formation :  
Patricia CHAUVÉZ-SIOURD

PAIOS\* : 03 81 41 61 42  
www.irtsfc.fr

### **IFPA Nord Franche-Comté**

montbelliard@ifpa-formation.com  
Tél : 03 81 96 71 32  
Fax : 03 81 96 71 83  
Contact : Françoise PERRIGUEY  
www.ifpa-formation.com

### **INFA Jura**

(sites de Dole et Lons-le-Saunier)  
franchecomte@infa-formation.com  
Tél : 03 84 82 66 97  
Fax : 03 84 82 35 97  
Contact : Maryse FARGEAS  
www.infa-formation.com

### **MFR Haute-Saône**

mfr.ailllevillers@mfr.asso.fr  
Tél : 03 84 49 20 15  
Fax : 03 84 49 21 86  
Contact : Sophie ROUSSELOT

### **MFR Haut-Doubs**

mfr.pontarlier@mfr.asso.fr  
Tél : 03 81 39 17 04  
Fax : 03 81 39 88 31  
Contact : Frédérique DREZET

### **MFR Nord Franche-Comté**

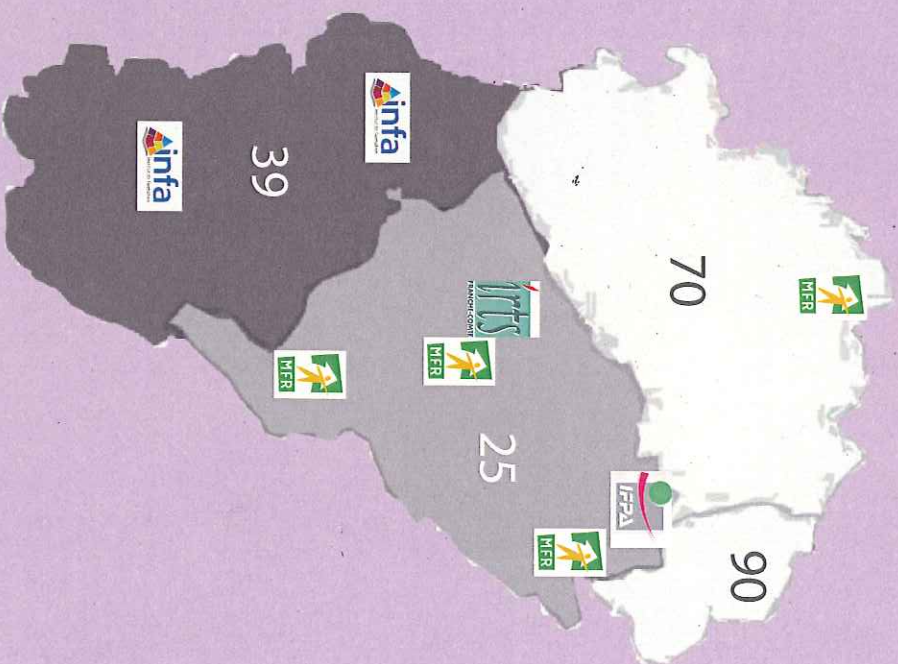
mfr.mandœuvre@mfr.asso.fr  
Tél : 03 81 30 01 02  
Fax : 03 45 89 20 07  
Contact : Anne-Claire PATOIS

### **MFR Besançon**

ireo.morre@mfr.asso.fr  
Tél : 03 81 81 33 14  
Fax : 03 81 81 86 46  
Contact : Marie-Françoise RIOJA  
www.mfr.asso.fr

AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE

Diplôme d'Etat  
DEAVS



formation assurée en plateforme  
pour la Franche-Comté



## Un métier

L'auxiliaire de vie sociale réalise une intervention sociale visant à compenser un état de fragilité, de dépendance ou de difficultés dû à l'âge, la maladie, le handicap ou les difficultés sociales par une aide dans la vie quotidienne.

Il favorise ainsi le maintien de la personne au domicile et évite son isolement. Il veille à la préservation ou à la restauration de l'autonomie de la personne et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Il intervient auprès des familles, des enfants, des personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, des personnes âgées, malades ou handicapées. Il réalise cette intervention au domicile, lieu de résidence privée (individuel ou de substitution) de la personne aidée, et l'accompagne dans son environnement proche.

Annexe 1 du référentiel / juin 07.

## Une formation

### Durée et contenu

Formation en voie directe ou en cours d'emploi pour un parcours entier ou partiel sur une période de 10 ou 16 mois à raison de :

- 510h de formation en centre
- 560h de stage réparties en trois stages. Les stages sont répartis à trois des 6 semaines de formation : **DF2** : 175 h, **DF5** : 210 h, **DF6** : 175 h.

Les candidats doivent avoir appréhendé deux publics différents, dont l'un fonctionnellement dépendant. Les candidats en situation d'emploi d'intervenant à domicile n'effectuent qu'un seul stage de 175h hors structure employeur et auprès d'un public différent.

La formation théorique de 510h s'enseigne sous forme de

### Domaine de Formation (DF) :

- **DF1 : Connaissance de la personne - 105h**
  - Approche du développement de la personne
  - Contexte social et culturel et ses enjeux
  - Approche des pathologies de la personne
- **DF2 : Accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne 91h**
  - Besoins fondamentaux de l'être humain
  - Besoins spécifiques des malades
  - Formation pratique - 175h
- **DF3 : Accompagnement dans la vie sociale et relationnelle - 70h**
  - Isolement des personnes et ses conséquences
  - Communication avec les familles et les autres aidants naturels
  - Socialisation et inscription dans la vie citoyenne
  - Techniques d'animation adaptées aux personnes
  - Maintien de l'autonomie des personnes dépendantes

## Voies d'accès

- Apprentissage
- Congé individuel de formation
- Contrat aidé
- Contrat de professionnalisation
- Cours d'emploi
- VAE
- Voie directe

## Financements possibles

Voie directe : Conseil régional

Apprentissage : UNIFAf si CPNE sinon Conseil Régional  
Cours d'emploi : employeur ou OPCVA, CIF, contrats aidés  
Post VAE : Pôle Emploi si demandeur d'emploi, employeurs si salariés.

## Conditions d'accès

### à la formation

- Être âgé de 18 ans ou moins à la date d'entrée en formation
- Avoir satisfait aux épreuves d'admission organisées par notre plateforme :
- Une épreuve écrite d'admissibilité
- Une épreuve orale d'admission

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité, les titulaires des diplômes, titres ou certificats suivants :

- Certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide Médico-Psychologique ou Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologue
- Diplôme d'État d'Assistant Familial
- Diplôme professionnel d'Aide Soignant
- Diplôme professionnel d'Auxiliaire de Puériculture
- Titre professionnel assistant de vie ou titre professionnel assistant de vie aux familles
- Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie
- Brevet d'études professionnelles Carrrières sanitaires et sociales
- Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance
- Certificat d'aptitude professionnelle employé technique de collectivité ou Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif
- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
- Brevet d'études professionnelles agricoles option services spécialisé services aux personnes
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole option service en milieu rural

## Épreuves d'admission

### Épreuve écrite :

**1 note sur 20 - Durée 1h30**  
L'épreuve d'admissibilité, d'une durée d'une heure trente maximum, consiste en un questionnaire d'actualité comportant dix questions.  
Tout candidat ayant obtenu une note égale ou supérieure à dix sur vingt à cette épreuve est déclaré admissible à l'épreuve orale.

### Épreuve orale :

#### Notée sur 20 points

L'épreuve orale d'admission vise à vérifier :  
- que le candidat a l'aptitude et l'expérience pour la profession.  
- le potentiel d'évolution personnelle et professionnelle du candidat et qu'il ne présente pas d'incompatibilité avec l'exercice professionnel.  
- l'aptitude du candidat à s'inscrire dans le projet pédagogique des organismes de la plateforme.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien (20 minutes) avec un formateur et un professionnel, à partir d'un questionnaire ouvert, renseigné par le candidat avant l'épreuve.

**Les candidats ayant obtenu une validation partielle par un jury de VAE sont dispensés des épreuves d'admission. Toutefois, un entretien avec le responsable de formation sera programmé conformément aux textes officiels.**

## Organisation de la sélection

### 2 rentrées par an :

- En Mars pour une formation de 16 mois (site de Besançon, [R]TS de Franche-Comté)
- En Septembre pour une formation de 10 mois (tous les sites de la plateforme régionale)

### Retrait des dossiers de candidature

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés sur demande auprès des quatre organismes de la plateforme régionale (par téléphone ou par courrier)

Les dossiers peuvent être :

- envoyés aux organismes par la poste : le cachet de la poste faisant foi,
- déposés dans la boîte aux lettres des organismes

## Un diplôme d'état

- **DF6 : Communication professionnelle et vie institutionnelle - 70h**
  - Approche des politiques sociales et de leurs acteurs
  - Vie institutionnelle
  - Communication professionnelle
  - Intervention à domicile
  - Formation pratique : 175h de stage
- **Hors DF : Introduction et bilans - 6h**

Le diplôme d'État d'AVS atteste des compétences nécessaires pour effectuer un accompagnement social et un soutien auprès des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes en difficulté sociale, des familles ou des enfants, dans leur vie quotidienne. Diplôme également accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

### Renseignements à l'ASP de Limoges.

Possibilité d'être accompagné dans la démarche de VAE par les centres de la plateforme.



### CALENDRIER DES SELECTIONS 2012

FORMATIONS	DATE DE RENTREE à DATE DE FIN	DEBUT DES INSCRIPTIONS (1)	CLOTURE DES INSCRIPTIONS (2)	DATES DES EPREUVES DE SELECTION		DIVULGATION DES RESULTATS	
AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE	Sept 2012 à Sept 2013	Mi - mars 2012	16/04/ 2012	Epreuve Ecrite d'admissibilité Epreuve commune aux formations AMP et AVS 11 Juin 2012	Epreuve Orale d'admission 2 ou 3 Juillet 2012	Epreuve Ecrite d'admissibilité 21 Juin 2012	Epreuve Orale d'admission 12 Juillet 2012 Sur site internet IRTS
AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE	Sept 2012 à Juin 2013	Mi - mars 2012	16/04/2012	Epreuve commune aux formations AMP et AVS 11 Juin 2012	2 ou 3 Juillet 2012	21 Juin 2012	12 Juillet 2012 Sur site internet IRTS

(1) Les dossiers d'inscription seront à votre disposition à l'IFPA. Ils pourront également être téléchargés à partir de mars sur notre site : [www.ifpa-formation.com](http://www.ifpa-formation.com)  
 (2) Dossier à déposer à l'IFPA de Montbéliard au plus tard le 16 avril 2012

### PRIX DES EPREUVES DE SELECTION ET DE FORMATION (tarif 2011)

FORMATIONS	PRIX DES EPREUVES DE SELECTION		PRIX DE LA FORMATION	
	Epreuve Ecrite d'Admissibilité	Epreuve Orale d'admission	Entrée en cours d'emploi (frais d'inscription inclus)(tarif 2011) UNIFAf : 5692.50 € (contrat de professionnalisation) Autres financements (CIF) : 5692.50 €	Frais d'inscription pour les entrées en voie directe (tarif 2011)
AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE	40 €	60 €		177 €
AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE	40 €	60 €	4800 €	177 €